

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Industrial Vehicles & Machinery Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B1, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> R&O for MP vehicles Outfitting	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-151138/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-151138	<b>Date</b> 2015-09-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HS-610-67847	
<b>File No. - N° de dossier</b> hs610.W8486-151138	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-10-14</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Reynolds, Kevin	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hs610
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3996 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-151138/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151138

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

hs610W8486-151138

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Cette Amendment est émise pour reviser la Demande de Proposition:

**Annuler:**

Annexe D1-D7 inclusive

**Inserer:**

Annexe D1-D7 inclusive ci-joint

Changer la date de fermeture: 14 Octobre, 2015.

Annexe A - ne change pas

Annexe C - ne change pas

## Annexe "D - 1 Colombie Britannique" Prix - Base de paiement

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes et des taux horaires fermes tout compris, en vigueur à la date des travaux autorisés, peu importe la date à laquelle ils sont exécutés.

### Tableaux des prix

**Tableau 1 – Niveau d'effort (travail) et pièces de remplacement obligatoires nécessaires pour que les véhicules militaires et les articles connexes soient conformes à l'annexe A (Énoncé des travaux) et aux appendices 1 à 5.**

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour l'**installation** de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour la **dépose** de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 2 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin**

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
Taux horaires fermes tout compris pour les demandes de travaux supplémentaires	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 3 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin pour la liste de l'équipement propre à la police militaire.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Article	Équipement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
1	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>berlines seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
2	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>VUS seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
3	Tout le câblage sera neuf et approuvé par l'Association canadienne de normalisation/la Society of Automotive Engineers (ACN/SAE) Un schéma de câblage détaillé sera fourni au moment de la livraison	\$	\$	\$	\$	\$
4	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
5	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière	\$	\$	\$	\$	\$

	clignotants					
6	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
7	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite	\$	\$	\$	\$	\$
8	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul	\$	\$	\$	\$	\$
9	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant	\$	\$	\$	\$	\$
10	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$
11	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
12	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$

13	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
14	Sirènes et systèmes de sonorisation	\$	\$	\$	\$	\$
15	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)	\$	\$	\$	\$	\$
16	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale	\$	\$	\$	\$	\$
17	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)	\$	\$	\$	\$	\$
18	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR	\$	\$	\$	\$	\$
19	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté	\$	\$	\$	\$	\$

	passager)					
20	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)	\$	\$	\$	\$	\$
21	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
22	Radio de police, antenne et haut-parleur externe	\$	\$	\$	\$	\$
23	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence	\$	\$	\$	\$	\$
24	Accoudoir et deux grands porte-gobelets	\$	\$	\$	\$	\$
25	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
26	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière	\$	\$	\$	\$	\$
27	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante	\$	\$	\$	\$	\$
28	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres	\$	\$	\$	\$	\$
29	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement	\$	\$	\$	\$	\$
30	Barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
31	Modem avec antenne	\$	\$	\$	\$	\$

32	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)	\$	\$	\$	\$	\$
33	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)	\$	\$	\$	\$	\$
34	Système d'alarme pour carabines de patrouille	\$	\$	\$	\$	\$
35	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)	\$	\$	\$	\$	\$
36	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc.,	\$	\$	\$	\$	\$

	fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
--	--	--	--	--	--	--

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour **le retrait** de l'équipement standard.

37	Trousse de décalcomanie, comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
38	Tout le câblage associé à l'équipement de police, pour les véhicules retirés du service de police	\$	\$	\$	\$	\$
39	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
40	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière clignotants	\$	\$	\$	\$	\$
41	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir					
42	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite					
43	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de					

	feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul					
44	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant					
45	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
46	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)					
47	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
48	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)					
49	Sirènes et systèmes de sonorisation					
50	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)					
51	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus					

	série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale					
52	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)					
53	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR					
54	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté passager)					
55	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)					
56	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches					
57	Radio de police, antenne et haut-parleur externe					
58	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence					
59	Accoudoir et deux grands porte-gobelets					

60	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches					
61	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière					
62	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante					
63	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres					
64	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement					
65	Barre pare-chocs poussoir					
66	Modem avec antenne					
67	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)					

68	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)					
69	Système d'alarme pour carabines de patrouille					
70	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
71	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					

## Annexe "D - 2 Alberta" Prix - Base de paiement

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes et des taux horaires fermes tout compris, en vigueur à la date des travaux autorisés, peu importe la date à laquelle ils sont exécutés.

### Tableaux des prix

**Tableau 1 – Niveau d'effort (travail) et pièces de remplacement obligatoires nécessaires pour que les véhicules militaires et les articles connexes soient conformes à l'annexe A (Énoncé des travaux) et aux appendices 1 à 5.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour la dépose de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 2 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin**

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
Taux horaires fermes tout compris pour les demandes de travaux supplémentaires	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 3 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin pour la liste de l'équipement propre à la police militaire.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Article	Équipement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
1	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>berlines seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
2	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>VUS seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
3	Tout le câblage sera neuf et approuvé par l'Association canadienne de normalisation/la Society of Automotive Engineers (ACN/SAE) Un schéma de câblage détaillé sera fourni au moment de la livraison	\$	\$	\$	\$	\$
4	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
5	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière	\$	\$	\$	\$	\$

	clignotants					
6	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
7	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite	\$	\$	\$	\$	\$
8	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul	\$	\$	\$	\$	\$
9	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant	\$	\$	\$	\$	\$
10	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$
11	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
12	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$

13	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
14	Sirènes et systèmes de sonorisation	\$	\$	\$	\$	\$
15	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)	\$	\$	\$	\$	\$
16	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale	\$	\$	\$	\$	\$
17	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)	\$	\$	\$	\$	\$
18	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR	\$	\$	\$	\$	\$
19	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté	\$	\$	\$	\$	\$

	passager)					
20	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)	\$	\$	\$	\$	\$
21	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
22	Radio de police, antenne et haut-parleur externe	\$	\$	\$	\$	\$
23	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence	\$	\$	\$	\$	\$
24	Accoudoir et deux grands porte-gobelets	\$	\$	\$	\$	\$
25	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
26	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière	\$	\$	\$	\$	\$
27	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante	\$	\$	\$	\$	\$
28	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres	\$	\$	\$	\$	\$
29	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement	\$	\$	\$	\$	\$
30	Barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
31	Modem avec antenne	\$	\$	\$	\$	\$

32	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)	\$	\$	\$	\$	\$
33	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)	\$	\$	\$	\$	\$
34	Système d'alarme pour carabines de patrouille	\$	\$	\$	\$	\$
35	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)	\$	\$	\$	\$	\$
36	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc.,	\$	\$	\$	\$	\$

	fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
--	--	--	--	--	--	--

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour **le retrait** de l'équipement standard.

37	Trousse de décalcomanie, comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
38	Tout le câblage associé à l'équipement de police, pour les véhicules retirés du service de police	\$	\$	\$	\$	\$
39	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
40	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière clignotants	\$	\$	\$	\$	\$
41	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir					
42	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite					
43	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares					

	stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul					
44	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs pousoir avant					
45	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
46	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)					
47	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
48	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)					
49	Sirènes et systèmes de sonorisation					
50	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)					
51	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portatif du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou					

	version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale					
52	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)					
53	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR					
54	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté passager)					
55	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)					
56	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches					
57	Radio de police, antenne et haut-parleur externe					
58	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence					
59	Accoudoir et deux grands porte-gobelets					
60	Console de plafond munie d'un plafonnier					

	avec ampoules rouges et blanches					
61	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière					
62	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante					
63	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres					
64	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement					
65	Barre pare-chocs pousoir					
66	Modem avec antenne					
67	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)					
68	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™)					

	et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)					
69	Système d'alarme pour carabines de patrouille					
70	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
71	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					

## Annexe "D - 3 Saskatchewan" Prix - Base de paiement

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes et des taux horaires fermes tout compris, en vigueur à la date des travaux autorisés, peu importe la date à laquelle ils sont exécutés.

### Tableaux des prix

**Tableau 1 – Niveau d'effort (travail) et pièces de remplacement obligatoires nécessaires pour que les véhicules militaires et les articles connexes soient conformes à l'annexe A (Énoncé des travaux) et aux appendices 1 à 5.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour la dépose de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 2 – Demande de travaux supplémentaires; *au besoin***

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
Taux horaires fermes tout compris pour les demandes de travaux supplémentaires	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 3 – Demande de travaux supplémentaires; *au besoin* pour la liste de l'équipement propre à la police militaire.**

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour l'**installation** de l'équipement standard.

Article	Équipement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
1	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>berlines seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
2	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>VUS seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
3	Tout le câblage sera neuf et approuvé par l'Association canadienne de normalisation/la Society of Automotive Engineers (ACN/SAE) Un schéma de câblage détaillé sera fourni au moment de la livraison	\$	\$	\$	\$	\$
4	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
5	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière	\$	\$	\$	\$	\$

	clignotants					
6	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
7	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite	\$	\$	\$	\$	\$
8	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul	\$	\$	\$	\$	\$
9	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant	\$	\$	\$	\$	\$
10	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$
11	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
12	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$

13	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
14	Sirènes et systèmes de sonorisation	\$	\$	\$	\$	\$
15	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)	\$	\$	\$	\$	\$
16	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale	\$	\$	\$	\$	\$
17	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)	\$	\$	\$	\$	\$
18	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR	\$	\$	\$	\$	\$
19	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté	\$	\$	\$	\$	\$

	passager)					
20	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)	\$	\$	\$	\$	\$
21	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
22	Radio de police, antenne et haut-parleur externe	\$	\$	\$	\$	\$
23	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence	\$	\$	\$	\$	\$
24	Accoudoir et deux grands porte-gobelets	\$	\$	\$	\$	\$
25	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
26	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière	\$	\$	\$	\$	\$
27	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante	\$	\$	\$	\$	\$
28	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres	\$	\$	\$	\$	\$
29	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement	\$	\$	\$	\$	\$
30	Barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
31	Modem avec antenne	\$	\$	\$	\$	\$

32	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)	\$	\$	\$	\$	\$
33	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)	\$	\$	\$	\$	\$
34	Système d'alarme pour carabines de patrouille	\$	\$	\$	\$	\$
35	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)	\$	\$	\$	\$	\$
36	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc.,	\$	\$	\$	\$	\$

	fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
--	--	--	--	--	--	--

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour **le retrait** de l'équipement standard.

37	Trousse de décalcomanie, comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
38	Tout le câblage associé à l'équipement de police, pour les véhicules retirés du service de police	\$	\$	\$	\$	\$
39	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
40	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière clignotants	\$	\$	\$	\$	\$
41	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir					
42	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite					
43	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés					

	dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul					
44	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant					
45	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
46	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)					
47	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
48	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)					
49	Sirènes et systèmes de sonorisation					
50	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)					
51	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du					

	TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale					
52	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)					
53	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR					
54	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté passager)					
55	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)					
56	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches					
57	Radio de police, antenne et haut-parleur externe					
58	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence					

59	Accoudoir et deux grands porte-gobelets					
60	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches					
61	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière					
62	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante					
63	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres					
64	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement					
65	Barre pare-chocs poussoir					
66	Modem avec antenne					
67	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule,					

	sans clés, lorsque les piles sont faibles)					
68	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)					
69	Système d'alarme pour carabines de patrouille					
70	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
71	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					

## Annexe "D - 4 Manitoba" Prix - Base de paiement

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes et des taux horaires fermes tout compris, en vigueur à la date des travaux autorisés, peu importe la date à laquelle ils sont exécutés.

### Tableaux des prix

**Tableau 1 – Niveau d'effort (travail) et pièces de remplacement obligatoires nécessaires pour que les véhicules militaires et les articles connexes soient conformes à l'annexe A (Énoncé des travaux) et aux appendices 1 à 5.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour la dépose de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 2 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin**

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
Taux horaires fermes tout compris pour les demandes de travaux supplémentaires	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 3 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin pour la liste de l'équipement propre à la police militaire.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Article	Équipement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
1	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>berlines seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
2	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>VUS seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
3	Tout le câblage sera neuf et approuvé par l'Association canadienne de normalisation/la Society of Automotive Engineers (ACN/SAE) Un schéma de câblage détaillé sera fourni au moment de la livraison	\$	\$	\$	\$	\$
4	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
5	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares	\$	\$	\$	\$	\$

	avant et feux arrière clignotants					
6	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
7	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite	\$	\$	\$	\$	\$
8	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul	\$	\$	\$	\$	\$
9	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant	\$	\$	\$	\$	\$
10	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$
11	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
12	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$

13	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
14	Sirènes et systèmes de sonorisation	\$	\$	\$	\$	\$
15	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)	\$	\$	\$	\$	\$
16	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale	\$	\$	\$	\$	\$
17	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)	\$	\$	\$	\$	\$
18	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR	\$	\$	\$	\$	\$
19	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté	\$	\$	\$	\$	\$

	passager)					
20	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)	\$	\$	\$	\$	\$
21	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
22	Radio de police, antenne et haut-parleur externe	\$	\$	\$	\$	\$
23	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence	\$	\$	\$	\$	\$
24	Accoudoir et deux grands porte-gobelets	\$	\$	\$	\$	\$
25	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
26	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière	\$	\$	\$	\$	\$
27	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante	\$	\$	\$	\$	\$
28	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres	\$	\$	\$	\$	\$
29	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement	\$	\$	\$	\$	\$
30	Barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
31	Modem avec antenne	\$	\$	\$	\$	\$

32	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)	\$	\$	\$	\$	\$
33	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)	\$	\$	\$	\$	\$
34	Système d'alarme pour carabines de patrouille	\$	\$	\$	\$	\$
35	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)	\$	\$	\$	\$	\$
36	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc.,	\$	\$	\$	\$	\$

	fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
--	--	--	--	--	--	--

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour **le retrait** de l'équipement standard.

37	Trousse de décalcomanie, comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
38	Tout le câblage associé à l'équipement de police, pour les véhicules retirés du service de police	\$	\$	\$	\$	\$
39	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
40	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière clignotants	\$	\$	\$	\$	\$
41	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir					
42	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite					
43	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares					

	stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul					
44	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs pousoir avant					
45	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
46	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)					
47	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
48	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)					
49	Sirènes et systèmes de sonorisation					
50	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)					
51	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou					

	version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale					
52	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)					
53	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR					
54	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté passager)					
55	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)					
56	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches					
57	Radio de police, antenne et haut-parleur externe					
58	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence					
59	Accoudoir et deux grands porte-gobelets					
60	Console de plafond munie d'un plafonnier					

	avec ampoules rouges et blanches					
61	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière					
62	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante					
63	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres					
64	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement					
65	Barre pare-chocs pousoir					
66	Modem avec antenne					
67	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)					
68	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™)					

	et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)					
69	Système d'alarme pour carabines de patrouille					
70	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
71	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					

**Annexe "D - 5 Ontario"**  
**Prix - Base de paiement**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes et des taux horaires fermes tout compris, en vigueur à la date des travaux autorisés, peu importe la date à laquelle ils sont exécutés.

**Tableaux des prix**

**Tableau 1 – Niveau d'effort (travail) et pièces de remplacement obligatoires nécessaires pour que les véhicules militaires et les articles connexes soient conformes à l'annexe A (Énoncé des travaux) et aux appendices 1 à 5.**

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour l'**installation** de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour la **dépose** de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 2 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin**

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
Taux horaires fermes tout compris pour les demandes de travaux supplémentaires	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 3 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin pour la liste de l'équipement propre à la police militaire.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Article	Équipement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
1	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>berlines seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
2	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>VUS seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
3	Tout le câblage sera neuf et approuvé par l'Association canadienne de normalisation/la Society of Automotive Engineers (ACN/SAE) Un schéma de câblage détaillé sera fourni au moment de la livraison	\$	\$	\$	\$	\$
4	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
5	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares	\$	\$	\$	\$	\$

	avant et feux arrière clignotants					
6	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
7	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite	\$	\$	\$	\$	\$
8	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul	\$	\$	\$	\$	\$
9	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant	\$	\$	\$	\$	\$
10	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$
11	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
12	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$

13	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
14	Sirènes et systèmes de sonorisation	\$	\$	\$	\$	\$
15	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)	\$	\$	\$	\$	\$
16	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale	\$	\$	\$	\$	\$
17	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)	\$	\$	\$	\$	\$
18	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR	\$	\$	\$	\$	\$
19	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté	\$	\$	\$	\$	\$

	passager)					
20	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)	\$	\$	\$	\$	\$
21	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
22	Radio de police, antenne et haut-parleur externe	\$	\$	\$	\$	\$
23	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence	\$	\$	\$	\$	\$
24	Accoudoir et deux grands porte-gobelets	\$	\$	\$	\$	\$
25	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
26	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière	\$	\$	\$	\$	\$
27	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante	\$	\$	\$	\$	\$
28	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres	\$	\$	\$	\$	\$
29	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement	\$	\$	\$	\$	\$
30	Barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
31	Modem avec antenne	\$	\$	\$	\$	\$

32	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)	\$	\$	\$	\$	\$
33	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)	\$	\$	\$	\$	\$
34	Système d'alarme pour carabines de patrouille	\$	\$	\$	\$	\$
35	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)	\$	\$	\$	\$	\$
36	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc.,	\$	\$	\$	\$	\$

	fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
--	--	--	--	--	--	--

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour **le retrait** de l'équipement standard.

37	Trousse de décalcomanie, comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
38	Tout le câblage associé à l'équipement de police, pour les véhicules retirés du service de police	\$	\$	\$	\$	\$
39	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
40	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière clignotants	\$	\$	\$	\$	\$
41	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir					
42	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite					
43	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de					

	feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul					
44	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant					
45	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
46	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)					
47	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
48	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)					
49	Sirènes et systèmes de sonorisation					
50	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)					
51	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus					

	série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale					
52	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)					
53	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR					
54	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté passager)					
55	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)					
56	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches					
57	Radio de police, antenne et haut-parleur externe					
58	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence					
59	Accoudoir et deux grands porte-gobelets					

60	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches					
61	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière					
62	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante					
63	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres					
64	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement					
65	Barre pare-chocs poussoir					
66	Modem avec antenne					
67	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)					

68	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)					
69	Système d'alarme pour carabines de patrouille					
70	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
71	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					

**Annexe "D - 6 Quebec"**  
**Prix - Base de paiement**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes et des taux horaires fermes tout compris, en vigueur à la date des travaux autorisés, peu importe la date à laquelle ils sont exécutés.

**Tableaux des prix**

**Tableau 1 – Niveau d'effort (travail) et pièces de remplacement obligatoires nécessaires pour que les véhicules militaires et les articles connexes soient conformes à l'annexe A (Énoncé des travaux) et aux appendices 1 à 5.**

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour l'**installation** de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour la **dépose** de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 2 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin**

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
Taux horaires fermes tout compris pour les demandes de travaux supplémentaires	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 3 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin pour la liste de l'équipement propre à la police militaire.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Article	Équipement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
1	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>berlines seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
2	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>VUS seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
3	Tout le câblage sera neuf et approuvé par l'Association canadienne de normalisation/la Society of Automotive Engineers (ACN/SAE) Un schéma de câblage détaillé sera fourni au moment de la livraison	\$	\$	\$	\$	\$
4	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
5	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares	\$	\$	\$	\$	\$

	avant et feux arrière clignotants					
6	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
7	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite	\$	\$	\$	\$	\$
8	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul	\$	\$	\$	\$	\$
9	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant	\$	\$	\$	\$	\$
10	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$
11	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
12	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$

13	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
14	Sirènes et systèmes de sonorisation	\$	\$	\$	\$	\$
15	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)	\$	\$	\$	\$	\$
16	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale	\$	\$	\$	\$	\$
17	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)	\$	\$	\$	\$	\$
18	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR	\$	\$	\$	\$	\$
19	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté	\$	\$	\$	\$	\$

	passager)					
20	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)	\$	\$	\$	\$	\$
21	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
22	Radio de police, antenne et haut-parleur externe	\$	\$	\$	\$	\$
23	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence	\$	\$	\$	\$	\$
24	Accoudoir et deux grands porte-gobelets	\$	\$	\$	\$	\$
25	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
26	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière	\$	\$	\$	\$	\$
27	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante	\$	\$	\$	\$	\$
28	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres	\$	\$	\$	\$	\$
29	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement	\$	\$	\$	\$	\$
30	Barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
31	Modem avec antenne	\$	\$	\$	\$	\$

32	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)	\$	\$	\$	\$	\$
33	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)	\$	\$	\$	\$	\$
34	Système d'alarme pour carabines de patrouille	\$	\$	\$	\$	\$
35	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)	\$	\$	\$	\$	\$
36	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc.,	\$	\$	\$	\$	\$

	fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
--	--	--	--	--	--	--

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour **le retrait** de l'équipement standard.

37	Trousse de décalcomanie, comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
38	Tout le câblage associé à l'équipement de police, pour les véhicules retirés du service de police	\$	\$	\$	\$	\$
39	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
40	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière clignotants	\$	\$	\$	\$	\$
41	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir					
42	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite					
43	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares					

	stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul					
44	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs pousoir avant					
45	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
46	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)					
47	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
48	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)					
49	Sirènes et systèmes de sonorisation					
50	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)					
51	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou					

	version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale					
52	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)					
53	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR					
54	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté passager)					
55	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)					
56	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches					
57	Radio de police, antenne et haut-parleur externe					
58	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence					
59	Accoudoir et deux grands porte-gobelets					
60	Console de plafond munie d'un plafonnier					

	avec ampoules rouges et blanches					
61	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière					
62	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante					
63	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres					
64	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement					
65	Barre pare-chocs pousoir					
66	Modem avec antenne					
67	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)					
68	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™)					

	et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)					
69	Système d'alarme pour carabines de patrouille					
70	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
71	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					

## Annexe "D - 7 Maritimes" Prix - Base de paiement

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes et des taux horaires fermes tout compris, en vigueur à la date des travaux autorisés, peu importe la date à laquelle ils sont exécutés.

### Tableaux des prix

**Tableau 1 – Niveau d'effort (travail) et pièces de remplacement obligatoires nécessaires pour que les véhicules militaires et les articles connexes soient conformes à l'annexe A (Énoncé des travaux) et aux appendices 1 à 5.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour la dépose de l'équipement standard.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
2310-20-007-2584 Berline	\$	\$	\$	\$	\$
2320-20-007-5285 Véhicule utilitaire sport (VUS)	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 2 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin**

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
Taux horaires fermes tout compris pour les demandes de travaux supplémentaires	\$	\$	\$	\$	\$

**Tableau 3 – Demande de travaux supplémentaires; au besoin pour la liste de l'équipement propre à la police militaire.**

L'entrepreneur sera payé selon des prix fermes pour l'installation de l'équipement standard.

Article	Équipement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> période de prolongation	2 <sup>e</sup> période de prolongation	3 <sup>e</sup> période de prolongation
1	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>berlines seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
2	Nouvelle trousse de décalcomanie pour <b>VUS seulement</b> comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
3	Tout le câblage sera neuf et approuvé par l'Association canadienne de normalisation/la Society of Automotive Engineers (ACN/SAE) Un schéma de câblage détaillé sera fourni au moment de la livraison	\$	\$	\$	\$	\$
4	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
5	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares	\$	\$	\$	\$	\$

	avant et feux arrière clignotants					
6	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
7	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite	\$	\$	\$	\$	\$
8	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul	\$	\$	\$	\$	\$
9	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs poussoir avant	\$	\$	\$	\$	\$
10	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$
11	<b>Berlines identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
12	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre	\$	\$	\$	\$	\$

13	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)	\$	\$	\$	\$	\$
14	Sirènes et systèmes de sonorisation	\$	\$	\$	\$	\$
15	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)	\$	\$	\$	\$	\$
16	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale	\$	\$	\$	\$	\$
17	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)	\$	\$	\$	\$	\$
18	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR	\$	\$	\$	\$	\$
19	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté	\$	\$	\$	\$	\$

	passager)					
20	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)	\$	\$	\$	\$	\$
21	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
22	Radio de police, antenne et haut-parleur externe	\$	\$	\$	\$	\$
23	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence	\$	\$	\$	\$	\$
24	Accoudoir et deux grands porte-gobelets	\$	\$	\$	\$	\$
25	Console de plafond munie d'un plafonnier avec ampoules rouges et blanches	\$	\$	\$	\$	\$
26	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière	\$	\$	\$	\$	\$
27	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante	\$	\$	\$	\$	\$
28	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres	\$	\$	\$	\$	\$
29	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement	\$	\$	\$	\$	\$
30	Barre pare-chocs poussoir	\$	\$	\$	\$	\$
31	Modem avec antenne	\$	\$	\$	\$	\$

32	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)	\$	\$	\$	\$	\$
33	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™) et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)	\$	\$	\$	\$	\$
34	Système d'alarme pour carabines de patrouille	\$	\$	\$	\$	\$
35	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)	\$	\$	\$	\$	\$
36	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc.,	\$	\$	\$	\$	\$

	fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
--	--	--	--	--	--	--

L'entrepreneur sera payé selon des **prix fermes** pour **le retrait** de l'équipement standard.

37	Trousse de décalcomanie, comprenant le marquage à grande visibilité	\$	\$	\$	\$	\$
38	Tout le câblage associé à l'équipement de police, pour les véhicules retirés du service de police	\$	\$	\$	\$	\$
39	Barre de feux d'urgence principale située sur le toit	\$	\$	\$	\$	\$
40	Quatre phares stroboscopiques à clignotement alternatif, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de phares avant et feux arrière clignotants	\$	\$	\$	\$	\$
41	Deux feux stroboscopiques latéraux externes, de couleur rouge et bleue, encastrés à gauche et à droite de la barre pare-chocs poussoir					
42	Deux feux stroboscopiques latéraux, de couleur rouge et bleue, sur les vitres des portières arrière gauche et droite					
43	Deux phares stroboscopiques occultables, de couleur blanche, encastrés dans les boîtiers de feux clignotants avant et de deux phares					

	stroboscopiques occultables, de couleur rouge et bleue, encastrés dans les boîtiers de feux de recul					
44	Feux stroboscopiques de calandre, de couleur rouge et bleue, encastrés dans la barre pare-chocs pousoir avant					
45	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux d'avertissement dans le coffre, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
46	<b>Berline identifiées seulement</b> Feux de lunette arrière, de couleur rouge et bleue (sur la plage arrière)					
47	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux d'avertissement encastrés/fixés à un œillet de fixation, de couleur rouge et bleue, sur la face interne du couvercle du coffre					
48	<b>VUS identifiés seulement</b> Feux extérieurs arrière, de couleur rouge et bleue (installés sous le becquet arrière)					
49	Sirènes et systèmes de sonorisation					
50	Mode « stealth »/« black-out » (désactive tous les feux du véhicule sauf l'éclairage de secours)					
51	Station d'ancrage pour terminal véhiculaire (TVéh) comprenant un dispositif de verrouillage à clé pour l'ordinateur portable du TVéh; quatre ports bus série universel (USB) 2.0 autoalimentés ou					

	version ultérieure; un système de blocage du réglage résistant, pour ajuster la distance, la hauteur, l'inclinaison et la rotation; et un lecteur électronique de cartes à bande magnétique fixé à la console centrale					
52	RADAR (deux antennes, module principal et commande à distance) branché au système d'enregistrement vidéo mobile (SEVM)					
53	Console centrale ergonomique comprenant une station d'ancrage du TVéh, et des rubans Velcro <sup>MC</sup> sur le côté gauche pour attacher la commande à distance du RADAR					
54	Support à microphone pour la radio (côté conducteur) et un support à microphone pour le système de sonorisation (côté passager)					
55	Trois prises d'alimentation auxiliaire de 12 volts (pour les accessoires tels que le téléphone cellulaire, l'alcoomètre, etc.)					
56	Lampe DEL à col de cygne avec ampoules rouges et blanches					
57	Radio de police, antenne et haut-parleur externe					
58	Boîtier de commande de l'équipement d'urgence					
59	Accoudoir et deux grands porte-gobelets					
60	Console de plafond munie d'un plafonnier					

	avec ampoules rouges et blanches					
61	Système d'enregistrement vidéo mobile, camera avant, écran, support d'enregistrement, chargeur pour microphone, caméra arrière					
62	Dispositif de confinement des prisonniers (écran protecteur) comprenant un panneau de rangement d'armes encastré et une vitre centrale coulissante					
63	Grillages installés sur les vitres latérales arrière avec les feux latéraux fixés aux vitres					
64	<b>VUS identifiés seulement</b> Barrière de chargement dans l'espace de chargement					
65	Barre pare-chocs pousoir					
66	Modem avec antenne					
67	Dispositif de gestion du régime de ralenti (afin que l'équipement de la PM demeure allumé, c'est-à-dire Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM), SEVM, éclairage de secours, RADAR et radio lorsque le moteur est arrêté et que la batterie ne soit pas épuisée accidentellement en démarrant automatiquement le moteur du véhicule, sans clés, lorsque les piles sont faibles)					
68	Support d'armes tactiques (Blac-Rac™)					

	et dispositif d'installation sécurisé (T-Rail)					
69	Système d'alarme pour carabines de patrouille					
70	Plateau de rangement (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					
71	<b>VUS identifiés seulement</b> Sous-châssis avec matériel électronique fixé sous le panneau de montage (tout équipement, tel que modem, radio, amplificateur de sirène, boîtiers de commande, modules, relais, fusibles, etc., fixé sur un plateau de rangement non conducteur installé dans le coffre ou l'espace de chargement du véhicule de la PM et respectant les spécifications)					